DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Dans quel délai la formationest-elle mise en place ?

Publié le : 29 juin 2020

Au minimum dans les 3 mois qui suivent l'obtention de l'agrément

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55